

Le 1<sup>er</sup> avril 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué conformément aux articles L2121-12 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé JAVELLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 25 mars 2026

**Présents** : M. Hervé JAVELLE, M. Philippe BONNEFOND, Mme Caroline ZANDER, M. Rémy GIRARDON, Mme Annabel TAILLANDIER, M. Sébastien FAUST, Mme Valérie PICQ, M. Michel MANDIN, M. Michel COUCHOUX, M. Christian BERINCHE, M. Bruno BERTHOLET, M. Philippe BANCEL, Mme Colette GARCIA, M. Emmanuel BOURGIN, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Mélanie ADAMO, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Kim JAMMES, M. Alexis GIRY, Mme Marie-Yvonne GOUJON-JEVIN, M. François BEHAGUE, M. Brice MEON, Mme Sophie GOUDIN.

**Excusés** : Mme Édith FALLOT, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER

**Procurations** : Mme Édith FALLOT à Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ

**Secrétaire** : M. Michel COUCHOUX

**OBJET : Désignation des commissaires pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

*Rapporteur* : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire expose que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- ❖ Elle dresse, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux, détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants et participe à l'évaluation des propriétés bâties,
- ❖ Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,

Il précise qu'il convient, en vertu de l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, de renouveler les membres de la CCID. Selon le même article, il appartient au Conseil Municipal de proposer seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune étant précisé qu'un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Il indique à l'Assemblée que le Directeur des Services Fiscaux désignera par la suite, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, sur chacune de ces deux listes de présentation, le Maire ou l'Adjoint Délégué étant Président de cette commission.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

*Décide par 26 voix Pour et 1 Abstention :*

- **D'APPROUVER** la liste des 16 titulaires et 16 suppléants proposés en séance.

<b>Président de droit: Hervé JAVELLE</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
PICQ Valérie	BOUCHET Patrick
FAUST Sébastien	DUMAS Célia
FALLOT Edith	COUCHOUX Michel
CLAVEL Jean-Paul	GIRY Alexis
BASSON Christianne	CROS Agathe
JUST Jacqueline	ADAMO Mélanie
MONTMARTIN Jean-François	BREURE Jean
BONNARDEL Nicole	SABAUT Clémence
JACQUEMOT Bernard	MORETON Alain
BONNEFOND Philippe	BANCEL Philippe
GROUSSON André	CHAVAREN Bernard
TAILLANDIER Annabel	BRANCIER JACQUIER Marie-Claude
BRUYAS Aline	GARCIA Colette
BERINCHE Christian	PARTRAT Yves
GOUDIN Sophie	MARCONNET Bernard
<b>Domicilié hors commune</b>	
GUILLAUMOND Philippe	BOISSELIER Jacques

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260401-27-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026

Fait et délibéré à La Fouillouse, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Le secrétaire de séance  
M. Michel COUCHOUX

Le Maire  
M. Hervé JAVELLE

